



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hépatite C

Question écrite n° 19773

Texte de la question

M. Alain Chrétien attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le virus de l'hépatite C. Cette maladie virale contaminante se transmet quasi uniquement par le sang (transfusion, opérations chirurgicales longues, infections nosocomiales, examens médicaux, toxicomanie, piercing, tatouages et autres). Ce virus peut engendrer plusieurs maladies telle que l'hyper ou hypothyroïdie, l'apparition de diabète, la cirrhose du foie et peut déclencher des maladies auto-immunes. Il y aurait près de 500 000 cas en France, 5 000 nouveaux cas d'hépatite C chaque année et près de 4 000 décès par an. Il lui fait observer qu'il n'existe ni fonds d'indemnisation spécifique pour les victimes, ni prise en charge spécifique (en 2011, près de 15 000 cas étaient en attente de traitement), ni vaccin. Les traitements anti-viraux prescrits entraîneraient, selon les cas, des effets secondaires (fièvres, céphalées, fatigue intense, anémie, eczéma) sans réellement démontrer leur efficacité en termes de rémission. Aussi, devant ce grave problème de santé publique, il souhaiterait connaître les moyens que le Gouvernement entend mettre en œuvre, d'une part pour améliorer la prise en charge des victimes et d'autre part pour promouvoir la recherche d'un vaccin.

Texte de la réponse

Plus de 500 000 personnes vivent aujourd'hui avec une hépatite B ou une hépatite C et plus de 250 000 l'ignorent. Ces affections sont également à l'origine de près de 4 000 décès par an. Des avancées dans la lutte contre les hépatites ont été réalisées, au nombre desquelles il faut citer le remboursement par l'assurance maladie depuis juillet 2012 des nouvelles molécules d'anti-protéases permettant d'offrir une trithérapie à tous les patients atteints d'une hépatite chronique C qui le nécessitent. Concernant la recherche, l'agence nationale de recherche sur le sida et les hépatites virales (ANRS) accroit régulièrement ses crédits sur les hépatites virales et le nombre de ses publications annuelles sur ces maladies a doublé depuis 2007. Le projet porté par l'ANRS d'une cohorte nationale des hépatites B et C a obtenu, dans le cadre des investissements d'avenir du grand emprunt, le label équipement d'excellence. Certains professionnels décrivent déjà les évolutions attendues comme une vraie révolution thérapeutique et parlent de guérison pour les patients. Il faut donc intensifier la prévention et le dépistage. La ministre des affaires sociales et de la santé a souhaité disposer d'un rapport d'expertise sur les hépatites virales. Sa réalisation a été confiée au Professeur Delfraissy, directeur de l'ANRS. Ce rapport sera disponible fin 2013. Les parcours de soins vont devoir être adaptés aux évolutions thérapeutiques qui s'annoncent. Il faudra accompagner différemment les patients. Ces évolutions trouveront toutes leurs réponses dans la nouvelle stratégie nationale de santé voulue par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Chrétien](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19773

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2017

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6061